

Simple notes historiques sur Saint-Symphorien-d'Ozon

Des origines au Château fort des Comtes de Savoie

Cet article du Docteur Joseph Saunier avait été lu à une réunion de la section cantonale à Saint-Symphorien-d'Ozon. Il sera suivi d'un complément sur les églises et chapelles de St-Symphorien-d'Ozon en attendant que soient présentées la biographie et l'œuvre d'historien du Docteur Joseph Saunier.

Le bourg de Saint-Symphorien d'Ozon, chef-lieu de canton du département de l'Isère, rattaché au Rhône en 1968, a emprunté, à partir du XI^{me} siècle le nom du Saint Martyr d'Autun, patron de la paroisse ; pour le distinguer de ses membres homonymes, on lui a accolé ensuite le nom de la rivière locale : l'Ozon.

Ce vocable de Saint-Symphorien, usité depuis le Moyen Age, recouvre un toponyme plus ancien, celui "d'Octavum" encore mentionné par les chartes du X^{me} siècle (1).

Les noms de lieu sont, dit-on, les fossiles de l'histoire, ils ont pris naissance à différentes époques de l'occupation du sol.

⁂ Nous ne ferons que rappeler, ici, l'origine protohistorique du nom de la rivière l'Ozon : "AQUA ALSONE" ou "ELSONE," des anciens textes. M. Lebel a consacré tout un chapitre de sa thèse magistrale à l'étude de cet hydronyme qui est un nom porté par plusieurs rivières du bassin du Rhône. Cet archéologue conclut que cette appellation est un reliquat des invasions germaniques du dernier millénaire avant notre ère (2).

Le toponyme d'Octavum rappelle sans nul doute l'époque romaine et évoque le souvenir d'une station routière située sur la voie antique qui reliait Lugdunum à la Cité de Vienne.

Au voisinage de la huitième pierre milliaire, "ad Octavum lapidem" (la septième étant à Solaise) prit naissance un centre habité qui, bientôt, deviendra le "vicus Octavum" dont parle Saint Grégoire de Tours, dans l'"Histoire des Francs" (3).

o o o

Cette station routière qui est à l'origine de la ville de Saint-Symphorien d'Ozon occupait un emplacement fort propice à recevoir une agglomération humaine. C'était un point d'eau, presque à mi-distance entre Lyon et Vienne, sur ce "compendium" de la rive gauche du Rhône, mentionné dans l'itinéraire d'Antonin et réparé, sinon construit, sous le règne de l'empereur Tibère (d'après l'inscription du milliaire de Solaise).

(1) A. Longnon : « Géographie de la Gaule au V^{me} siècle » 1878, p. 199

(2) Grégoire de Tours : « Histoire des Francs » IX 21.

(3) M. Guigue : « Les voies antiques du Lyonnais » nos 349 et 350.

Strabon parle déjà d'un itinéraire routier qui reliait Vienne au confluent de la Saône et du Rhône à travers le pays des Allobroges et lui attribue une longueur de 200 stades.

Octavum n'était pas seulement une station routière, mais également un carrefour. L'antique route de Vienne rencontrait en ce lieu, une voie transversale venant de l'Est par Heyrieux et Chandieu et se dirigeant par delà le Rhône vers le pays du Forez. Les chartes du Moyen Age qui mentionnent cette route, la qualifient de "Strata publica" indice de son antiquité. Un document forézien du XIV^{me} siècle indique qu'elle était vulgairement la "Strata Viannoyse" et le texte précise « en se dirigeant de Saint-Symphorien le Château, à Saint-Symphorien d'Ozon » elle unissait « le Forez au pays Viennois » (4).

Le site d'Octavum avait encore l'avantage de se trouver dans la vallée d'une rivière qui servait de limite territoriale, à l'époque romaine. Le grand historien de la Gaule, Camille Jullian, en étudiant les confins de l'ancien pays du Velin a relevé le caractère antique de la frontière de l'Ozon, pour conclure que la limite des Allobroges et des Ségusiaves devait passer par là (5).

« L'Eglise, selon l'expression de M. A. Grenier, représente sur notre sol l'héritière la plus fidèlement conservatrice des cadres administratifs ». Voilà pourquoi l'ancien diocèse de Lyon s'étendait jusqu'à l'Ozon et pourquoi la paroisse de Saint-Symphorien resta comprise dans le vieil archiprêtré lyonnais de Meyzieu ou du Velin jusqu'au Concordat napoléonien.

Ce caractère frontalier de la vallée de l'Ozon explique également la présence de l'important péage de Saint-Symphorien, dont l'origine est immémoriale et qui se levait à la fois "par terre et par eau" (sur le Rhône). C'est en effet aux limites des territoires que se percevaient sur les routes terrestres et fluviales les droits de péage destinés à l'origine à l'entretien des routes et des chemins de halage.

o o o

A l'époque carolingienne le bourg d'Octavum était devenu le chef-lieu d'un "ager", territoire mal délimité, qui comprenait certainement Sérézin et probablement Solaize et Simandres.

Il s'agit de "l'ager octaviensis" mentionné en même temps que la rivière, l'Ozon, dans plusieurs chartes du X^{me} siècle. Ces documents, pour la plupart ont trait à des donations de propriétés rurales faites à l'abbaye de Cluny et situées dans le village de Sérézin (in villa qui dicitur casarina), dans l'ager d'Octavum (in agro octaviense), et en pays lyonnais (in pago lugdunense) (7).

o o o

A l'époque féodale, l'ager octaviensis devint le siège d'une "vicairie" ou "viguerie", c'est-à-dire le centre d'une juridiction féo-

(4) C. Jullian : « Revue des Etudes anciennes » 1921, p. 37.
(5) P. Lebel : « Principes et méthodes d'hydronymie française » 1956, n° 602.
(6) Grégoire de Tours : « Patrologie latine » LXXI (502-505).
(7) Bernard Bruel : « Chartes de Cluny » tome I, nos 624, 904, 1.252.

130

dale, il porte déjà ce titre, dans une charte de l'année 956 (8). Puis, il sera la résidence d'une famille chevaleresque qui prit le patronyme héréditaire de Saint-Symphorien (c'était le nom de la paroisse).

Les premiers membres connus de cette maison de seigneurs "indigènes" sont Raymond et Gaucherand de Saint-Symphorien ; ils vivaient à la fin du XI^{me} siècle. Le document qui les cite précise qu'ils étaient proches parents des Chandieu (9). Comme ces derniers, ils étaient les héritiers sinon les descendants des derniers vicomtes fonctionnaires du deuxième royaume de Bourgogne.

Cette maison chevaleresque fournit, pendant plus de deux siècles, des seigneurs particuliers à Saint-Symphorien d'Ozon et plusieurs chanoines aux églises cathédrales de Lyon et de Vienne.

Si on en croit Guy Allard, qui cite divers membres de cette famille, un Raymond de Saint-Symphorien aurait fait le voyage de Terre Sainte avec l'empereur Conrad (10). Est-ce en souvenir de cette croisade que les Saint Symphorien portaient une "croix" dans leurs armoiries ? Leur blason était "d'or à la croix d'azur".

o o o

Au XIII^{me} siècle, les comtes de Savoie, suzerains du Viennois, songèrent à transformer Saint-Symphorien en forteresse féodale, capable de résister aux troupes delphinales. C'était un point stratégique de premier ordre. A proximité de la grande cité lyonnaise, il surveillait l'importante "route de Provence" en même temps qu'il protégeait un poste de péage fort lucratif.

Si l'on en croit G. Allard, cette construction militaire fut l'œuvre de Thomas de Savoie auquel les seigneurs locaux avaient abandonné une partie de leurs droits dès 1220 (11).

Ce comte Thomas manifesta à plusieurs reprises son rôle de suzerain à Saint-Symphorien : en 1210, il confirmait les donations faites à l'abbé de Hautecombe par Girin de Saint-Symphorien, sa femme et ses fils : il s'agissait du Valmoran à Solaize où s'éleva plus tard la maison des Vignettes (12).

En 1218, le même prince de Savoie au cours d'un séjour au château de Saint-Symphorien promet à Albert de la Tour de ne pas amputer sur ses domaines, ses possessions et ses châteaux (13).

En 1238, la construction du castrum du comte Thomas à Saint-Symphorien était achevée (G. Allard).

Il comprenait un château fort avec sa chapelle et toute une courtine de remparts entourant le bourg avec ses portes, ses tours de défense et ses fossés.

(8) Bernard Bruel : « Chartes de Cluny » tome I, n° 1.014.
(9) U. Chevalier : « Chartes de Saint-Maurice » n° 200, p. 9.
(10) Guy Allard : « Histoire mss. du Dauphiné » Grenoble U 440.
(11) Guy Allard : « Histoire mss. du Dauphiné » Grenoble U 440.
(12) Regeste Dauphinois n° 6.102 et Archives de l'Isère B 271.470.
(13) Valbonnay : « Histoire du Dauphiné », tome I, p. 185.

130

Les anciens textes font état de 5 portes entre autres « dans la grande rue la porte de Lyon et la porte de Vienne », de la porte de Novet et la tradition rapporte que ces remparts étaient flanqués de huit tours dont la principale portait le nom de "Qui qu'engrogne".

M. Bleton dans "Ses voyages aux environs de Lyon" prétend que l'on peut aisément reconnaître la direction de l'enceinte fortifiée dont il reste quelques fragments du côté de l'Est, tandis que les fossés comblés sont à présent transformés en avenues plantées de tilleuls (14).

Le castrum de Saint-Symphorien réparé sous François I^{er}, fut démantelé à la fin du XVI^{me} siècle, au temps où les Ligueurs occupaient Lyon : « la destruction du château et des fortifications de Saint-Symphorien d'Ozon » est mentionnée dans les archives de la ville de Lyon en juin 1590. Le consulat lyonnais était irrité contre les habitants de Saint-Symphorien qui avaient logé les troupes huguenotes de Lesdiguières (15).

On conserva cependant une tour. Un manuscrit de la fin du XVII^{me} de la bibliothèque de Grenoble relate ce fait « qu'à Saint-Symphorien le château est ruiné à bout, il y reste une grande tour qui est découverte il y a plus de 25 ans » (16).

Cette dernière finit d'ailleurs par s'effondrer le 26 novembre 1840. Il s'agit sans doute de cette importante ruine connue autrefois dans le pays sous le nom de "Tour Blanche".

Mme Cinelli possède une précieuse gravure ancienne de cette tour en ruines, c'est peut-être le seul souvenir de cette maison princière, érigée par les comtes de Savoie.

Elle devait avoir belle allure au Moyen Age cette forteresse, puisqu'elle était qualifiée de palais (palatium) tout comme les châteaux forts bâtis par Philippe de Savoie à Saint-Georges d'Espéranche ou à La Côte Saint-André. Un quartier de la ville de Saint-Symphorien est encore appelé "sous le Palais" (16 bis).

Dans la chapelle du château, en 1294, l'archevêque de Vienne, Guillaume, reçut l'hommage solennel d'Amédée de Savoie : selon la coutume, tandis que le comte mettait ses mains dans celles du prélat, ce dernier lui donnait le baiser de paix. La même cérémonie se déroulait le 11 juin 1310 (17).

L'abbé Naquin, auteur anonyme d'une ancienne monographie intitulée "sur les rives de l'Ozon" attribuée à Pierre de Savoie la construction du château de Saint-Symphorien ; cette paternité est légendaire. Dès 1239, Philippe de Savoie, son frère, puîné, avait reçu ce château en apanage (18) et un document de 1245 qualifie

(14) Bleton : « Aux environs de Lyon » 1.892, p. 330.

(15) Archives de la ville de Lyon AA, 25 plus AA 75.

(16) Bibliothèque générale U 60.

(16 bis) Luc Papet : "Echo Liberté" - "Dauphiné Libéré".

(17) U. Chevallier : « Constitution de l'Eglise de Vienne » et Chorier : « Histoire du Dauphiné » tome II, p. 184.

(18) M. Chetail : « Evocations ».

Philippe, élu de Lyon "seigneur du château de Saint-Symphorien" (19).

Philippe de Savoie fut un grand féodal en même temps qu'un prince d'église. On lui doit la construction de nombreux châteaux dans le Viennois : Saint-Georges d'Espéranche, La Côte Saint-André, Voiron, Saint-Laurent du Pont. Il ne pouvait que s'intéresser à son château de Saint-Symphorien.

Un série d'actes d'achat ou d'échange va lui permettre d'arrondir son domaine. Il est question dans ses acquisitions des Chantoires, de Coulouras, de la forêt de Velin, sur la route de Mions. où il entretenait une garenne de lapins (20).

Finalement, les derniers chevaliers locaux Girin de Saint-Symphorien et Ogier de Balbeu lui cédèrent leurs droits seigneuriaux sur le bourg de Saint-Symphorien. Ces derniers y mettent la condition que Philippe traitera les hommes de la localité « comme les habitants d'une ville franche » (21). Ceci se passait le 1^{er} décembre 1257 et le même jour, Saint-Symphorien fut gratifié d'une première charte de libertés et de franchises (22).

Ces lettres d'affranchissement furent rédigées par la suite en 1295, par le Comte Amédée V, puis confirmées par Edouard en 1325, le 22 janvier, pendant un séjour que ce comte faisait à Saint-Symphorien (23).

Les mêmes privilèges seront plus tard de nouveau confirmés par Louis XI, d'abord en qualité de dauphin en 1447, puis en 1451 en temps que Roi de France. Le Roi voulait que ces privilèges s'étendent à tous les habitants sans exception « soit qu'ils résident dans l'enceinte ou au dehors de la dite ville » (24).

o o o

Les seigneurs du nom de Saint-Symphorien, qui avaient abandonné leurs droits de juridiction sur cette ville à Philippe de Savoie restèrent des fidèles chevaliers des comtes savoyards. Un seigneur Girin de Saint-Symphorien fut "conseiller d'Aymon de Savoie" au traité de la Sylve, près de Moirans, en 1335 (25) et en 1343, il figure comme témoin dans son testament (26).

Cette famille tomba en quenouille au début du XV^{me} siècle, après avoir conservé à Saint-Symphorien un fief noble sans juridiction dénommé le "château vieux".

Ce fief possédé longtemps en coseigneurie, échut, par la suite, aux Mélat qui le conservaient encore au XVII^{me} siècle.

o o o

(19) Archives de l'Isère B 3.603.

(20) Archives de l'Isère B 2.973.

(21) Archives de l'Isère B 3.603 et 3.862.

(22) Beyssac : « Les membres de la maison de Savoie au chapitre de Lyon », p. 20.

(23) Archives de l'Isère B 2.974 et B 2.968 et regeste dauphinois 22408

(24) Archives de l'Isère B. 2.963 et Pilot : « Actes de Louis XI » n° 547.

(26) Guichenon : tome II, p. 175.

130

130

Les comtes de Savoie déléguaient à Saint-Symphorien un fonctionnaire : le châtelain, à la fois capitaine et juge subalterne. Il était accompagné souvent d'un lieutenant de châtelainie et de toute une cour d'agents subalternes appelés "familiares".

Les archives de Grenoble conservent les comptes de Hugues Izoard, châtelain de Saint-Symphorien, en 1270-71 (27). Ils renferment de précieux détails sur la vie locale à cette époque. La juridiction du châtelain comprenait primitivement les villages de Sérézin, Solaize et Simandres.

A partir de 1310, ses pouvoirs s'étendirent également sur Feyzin, Bron, Vénissieux et même Béchevelin, la Guillotière. Le comte de Savoie venait d'acheter à Jean de Chandieu, ses droits de seigneurie sur ces paroisses et les avait rattachées à Saint-Symphorien.

C'est pourquoi nous verrons le châtelain de cette ville aller exercer ses droits de juridiction jusqu'au pont du Rhône à Lyon, placer des barres devant la maison de la Guillotière pour lever le péage sur les marchandises conduites à la cité lyonnaise. Et même, en 1334, soutenir au nom du comte Aymon de Savoie un procès fameux contre l'archevêque de Lyon, à propos de la juridiction de Béchevelin la Guillotière. L'enquête fort intéressante faite à cette occasion est conservée aux Archives de Grenoble et a été publiée en partie par M. Montfouilloux, dans sa thèse magistrale (28).

o o o

≤

Le temps de l'occupation savoyarde fut une période de prospérité pour Saint-Symphorien. Devenus des bourgeois, à la suite de leur charte de liberté, les habitants de la localité, représentés par cinq d'entre eux passèrent un accord le 13 décembre 1274 avec Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne (depuis 1267), en présence d'Albert, le prieuré de Saint-Symphorien.

Ils reconnaissaient au comte le droit de prélever un trentième du prix des ventes et des loyers pendant la durée de la foire du pays qui commençait le dimanche de la Mi-carême pour ne se terminer qu'après le règlement des comptes.

Durant le temps de la foire, ils seraient dispensés de la garde des halles et de la maison du marché, mais ils devaient veiller à la sûreté de la ville et de ses portes (29).

Le commerce y était fort prospère, le total des ventes passées annuellement au cours de ces foires, atteignait jusqu'à la valeur de 10.000 livres.

C'est ce qui explique la présence à Saint-Symphorien, d'une colonie juive importante. Ces résidents obtinrent par la suite du dauphin Charles une charte, des privilèges dont la teneur devint le type des concessions que sollicitèrent ailleurs les Juifs éta-

(27) Archives de l'Isère B. 3.618.

(28) Montfouilloux : « Le plat pays dauphinois », p. 189.

(29) Archives de l'Isère B. 3.608 et Revue du Lyonnais 1867, p. 231.

blis dans le royaume (30). De nombreuses pièces d'archives, concernant les Juifs de Saint-Symphorien, ont été publiées par Prudhomme (31).

Il y avait également, dans la ville, des Lombards, les banquiers de l'époque; la place des Lombards située au chevet de l'église rappelait autrefois leur présence.

Les comtes de Savoie possédaient en outre un véritable domaine agricole à Saint-Symphorien; il comprenait entre autre un jardin (curtil) de trois couperées situé à côté des fossés du castrum, au voisinage du chemin de Vienne (prope caminum viennae), des vignes cultivées au quart de la récolte (ad quartem racemum), une forêt du côté du Velin peuplée de lapins et autour de laquelle se trouvaient 20 sétérées de terre cultivées à la tâche et un champ à Crapon. Ils avaient aussi au bas de la ville le moulin dit de Novet qui possédait deux meules, un autre moulin appelé de Paluel, une blancherie de toile entourée d'une prairie de 30 fosserées, deux ateliers (operatoria) situés en pleine ville et enfin un étang placé au voisinage du chemin de Vienne en direction d'Archeu (32).

L'importance prédominante des revenus fournis par la châtelainie de Saint-Symphorien dans les terres du comte de Savoie en Viennois explique pourquoi cette localité fut choisie comme siège d'un atelier monétaire en même temps que Turin depuis 1297 tout au moins jusqu'en 1340 (33).

C'est également la raison pour laquelle le comte Aymon assigna le château de Saint-Symphorien à sa belle-sœur Blanche de Bourgogne pour garantir son suaire (34).

Celle-ci considérant cet apanage comme son bien propre, donna par la suite le moulin de Novet à Guillaume Richard, son écuyer, en récompense de ses bons et loyaux services (35).

o o o

Le fait d'être une place forte savoisienne n'était pas sans inconvénient à cette époque où les possessions féodales étaient fortement enchevêtrées. Saint-Symphorien subit à plusieurs reprises les incursions des troupes dauphinoises entre autres au cours de l'année 1343 et même plus tard en 1354 après le rattachement du Dauphiné à la France.

Cependant, le traité d'échange de territoires scellé à Paris, le 5 janvier 1355, allait mettre fin à ces guerres féodales entre Savoyards et Dauphinois.

(Suite page 53).

(30) Bleton : « Aux environs de Lyon » 1892, p. 330.

(31) Archives de l'Isère B. 4.347 et 4.348. Prudhomme : « Les Juifs en Dauphiné ».

(32) Valbonnay : « Histoire du Dauphiné », tome I, p. 97.

(33) De Manteyer : « Origine de la maison de Savoie en Bourgogne » notes additionnelles, p. 74.

(34) Cordey : « Les Comtes de Savoie et les Rois de France » 1920, p. 20.

Amédée VI, cédait à son partenaire le dauphin Charles, futur Charles V, son pays de Viennois moyennant le Faucigny et les autres compensations territoriales situées au-delà du Rhône et du Guiers. Le texte du traité fait mention spécialement du castrum et de la ville de Saint-Symphorien d'Ozon cédés en toute propriété au dauphin Charles. En cette année 1355, les habitants de Saint-Symphorien obtenaient donc à la fois la nationalité française et la qualité de Dauphinois.

Avec ce traité de Paris, une page majeure de l'histoire de Saint-Symphorien vient d'être tournée.

Docteur Joseph Saunier.